

CLUB CYCLISTE SAINT-LOUISIEN

4, rue Saint-Philippe
Stade Théophile Hoarau
97450 SAINT-LOUIS
Tél/Fax : 0262.26.70.86

GRAND PRIX DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS

Dimanche 05 Avril 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Itinéraire :

Départ : Avenue principale (face à l'ancien marché), à droite rue Lambert, à droite rue du stade rond point à droite rue de l'étang, à gauche rue de l'étang, à droite Avenue de Toulouse, rond point du Gol, à droite vers centre ville par Avenue principale.

Arrivée : Face à l'ancien marché. **Circuit de 3,800 Km**

Catégories et horaires :

- Pass'Cyclisme	11H00	1h25 + 2 tours
- Cadets	11H02	1h25 + 2 tours
- Minimes	12H40	45 min. + 2 tours
- Féminines	12H42	45 min. + 2 tours
- Benjamins	13H40	2 tours
- Pupilles	13H41	1 tour
- Poussins	13H45	1 demi tour
- Cat. 1/2/3/ Junior	14H15	2h15 + 2 tours

- 1) **Arrêt de l'émargement** : 15 minutes avant chaque départ
- 2) Une participation de 6 € est demandée aux coureurs. **Pour faciliter l'émargement, vous pouvez nous envoyer la liste des CVJ (de poussins à benjamins) et de la série Pass'Cyclisme par fax au 0262.26.70.86 pour le jeudi 2 Avril 2009**
- 3) Dossard à gauche
- 4) **Dépannage** : à pied et à droite de la chaussée tout le long du circuit. Minimes Féminines, Cadets, Juniors, Pass'Cyclisme, Catégorie 1/2/3/Junior.
- 5) **Ravitaillement** : Autorisé uniquement pour la Catégorie 1/2/3/Junior, Pass'Cyclisme + Cadets
Zone de ravitaillement : Portion comprise entre le rond point du Gol et l'Hôpital de St Louis.

Course en circuit : Tout coureur doublé peut-être mis hors course sur décision des commissaires

Récompenses : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. En féminine les récompenses seront attribuées aux 3 premières Minimes-Cadettes et 3 premières Juniors-Séniors. Dans la catégorie Espoir, Vétéran 1 et 2 seul le premier sera récompensé.

Prix au coureurs : Selon la grille du Comité Régionale de Cyclisme

Commissaires : NOMARI Jean Marc, GONNEAU Denis, MASCAREL Marie Annick et GOULJAR Eddy.

DELEGUE FEDERAL : NATIVEL Pierrot

- Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la F.F.C